



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Séance du 30 Novembre 2017

Question n°15

**Autorisation de signature des contrats avec les éco-organismes**

L'an deux mille dix-sept, le **30 Novembre** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 16 Novembre 2017.

17 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 3 était représentés et 2 avaient donné pouvoir, formant ainsi la majorité des membres en exercice.

**Etaient présents** : Emile EHRET, Jérôme FINCK, Denis KUNTZMANN, Marc LERCH, Félice ZWINGELSTEIN, Jean-Luc ANDERHUEBER, Christophe GEORGES, Hervé GRISEY, Patrick MIESCH, André PICCINELLI, Gérard TRAVERS, Catherine METRAL, Francis LIECHTELE, Michel JARDON, Jean-Claude MILLE, Pascal PETITJEAN, Jean-Pierre BRINGARD.

**Etait représenté** : Raymond TROMMENSCHLAGER pour Eliane FARNY, Carlo SCHWEITZER pour Richard MAZAJCZYK, Odile RICHARD pour Thierry STEINBAUER.

**Avait donné procuration** : Éric PARROT à Jean-Luc ANDERHUEBER, Gilles HEINRICH à Patrick MIESCH

**Etaient Excusés** : Maurice COURTOIS, Michel GALMICHE, Michel JACOBBERGER.

**Etaient Absents** : Didier SANSIG, Alphonse M'BOUKOU, Jean PAOLI, Luc SENGLER.

Secrétaire de séance : Jean-Claude MILLE

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	22

Vote		
Pour	Contre	Abstention
22	0	0

Date de Convocation : 16 Novembre 2017

Date d'affichage :

## DELIBERATION

De nombreux contrats avec les éco-organismes, arriveront à terme au 1er janvier 2018 (CITEO (fusion d'Eco-Emballages et Ecofolio), Ecomobilier...).

Certains contrats devront quant à eux être mis à jour suite au départ des communes de l'ex-CCTB afin de rectifier le périmètre de collecte.

De ce fait, il s'avère nécessaire de signer, par le biais de nouveaux contrats ou par voie d'avenants, avec toute ou une partie des éco-organismes les contrats ou conventions d'adhésion ainsi afin de continuer à percevoir les soutiens financiers dès le 1er janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à signer tous les contrats, avenants, sous quelques formes que ce soit (signature électronique ou papier), avec l'ensemble des éco-organismes partenaires du SICTOM pour les périodes d'agrément des dits éco-organismes

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Patrick MIESCH

